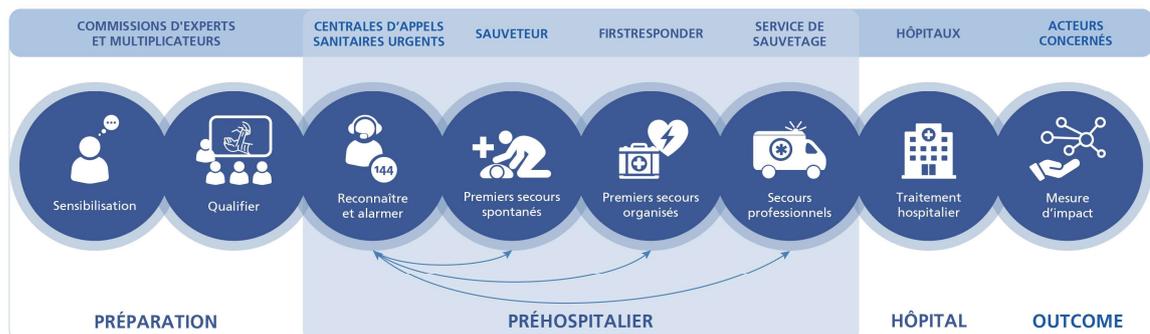




## Réunion du réseau du 12 mai 2023

### INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE IAS



Les membres du Comité ont commencé à travailler sur une conception du système de secours en Suisse.

Il est apparu assez rapidement qu'une illustration de l'état actuel du système de secours en Suisse ainsi que nos visions n'étaient pas suffisantes pour cela. Nous appartenons toutes et tous au système de secours – et seules nos visions à tou-te-s peuvent permettre de fixer et donc d'atteindre de nouveaux objectifs.

C'est pourquoi nous vous disons MERCI.

Merci d'avoir partagé avec nous, dans le cadre de la réunion du réseau, vos réflexions, vos souhaits et les tâches que l'IAS devrait selon vous assumer.

Dans les pages suivantes, nous présentons les visions/objectifs généraux reçus, ainsi que les tâches concrètes à accomplir par l'IAS.

Meilleures salutations  
Susanne Schwörer

*Explication de la présentation : les cadres « épinglés » sont les résumés des points recueillis lors du World-Café sur place. L'énumération suivante indique des champs d'action stratégiques et des possibilités de mise en œuvre en vue d'une amélioration. Il s'agit d'une première liste d'idées, qui n'est pas exhaustive. Vos suggestions sont les bienvenues.*

### Objectifs généraux :

- Sensibilisation à la formation des écoles
- Uniformisation des pratiques
- Ajustement de la formation BLS/AED dans les écoles
- Spots TV réguliers sur la réanimation (cf. États-Unis / R.-U.)
- Rendre le numéro 144 plus présent (p. ex. panneaux d'agglomération)
- Renforcer les compétences de la population en matière de santé



### Tâches IAS :

- Centralisation des données
- BLS - AED - SRC  
(Cours dans les écoles obligatoires)

#### 1. Sensibilisation à la formation des écoles :

- Champ d'action : intégration de la formation à la réanimation dans le programme scolaire.
- Possibilités de mise en œuvre : collaboration avec les autorités éducatives, les écoles et les enseignant-e-s afin d'adapter les programmes scolaires et d'intégrer la formation à la réanimation. Fourniture de ressources et de matériel de formation aux enseignant-e-s.

## 2. Uniformisation des pratiques :

- Champ d'action : développement de directives et de pratiques de réanimation uniformes.
- Possibilités de mise en œuvre : création d'un groupe de travail national sur la réanimation composé d'expert-e-s, afin d'élaborer des directives et du matériel de formation. Formation de professionnel-le-s de santé et de premières/premiers secouristes selon ces directives.

## 3. Ajustement de la formation BLS/AED dans les écoles :

- Champ d'action : garantie d'une formation à la réanimation de qualité dispensée par les écoles.
- Possibilités de mise en œuvre : supervision et contrôle par des professionnel-le-s des formations dispensées dans les écoles. Fourniture de programmes de certification aux écoles.

## 4. Spots TV réguliers sur la réanimation :

- Champ d'action : relations publiques et sensibilisation.
- Possibilités de mise en œuvre : financement de spots publicitaires télévisés et de campagnes sur la réanimation. Appel à des célébrités ou à des professionnel-le-s de santé pour promouvoir le message.

## 5. Rendre le numéro 144 plus présent (p. ex. panneaux d'agglomération) :

- Champ d'action : augmentation de la visibilité des numéros d'urgence.
- Possibilités de mise en œuvre : affichage des numéros d'urgence bien en vue dans les lieux publics, sur les panneaux de signalisation et dans les écoles. Campagnes d'information pour accroître la notoriété des numéros d'urgence.

## 6. Renforcer les compétences de la population en matière de santé :

- Champ d'action : éducation et formation de la population aux questions de santé.
- Possibilités de mise en œuvre : création de programmes d'éducation sanitaire pour les écoles, les communes et les lieux de travail. Promotion de cours et d'ateliers sur les compétences en matière de santé



### Objectifs généraux :

- 20 services de sauvetage ainsi que 4 CASU
- Voir art. 52 de l'ordonnance sur les médicaments
- Tarifs / financement uniformes
- Caisse-maladie : le sauvetage en tant que prestation méd. doit faire partie de l'assurance de base
- Harmonisation : mise en réseau du matériel et des systèmes informatiques
- Au niveau de la Confédération, « représenter » le système de secours à tous les égards
- L'IAS doit réglementer la prolifération anarchique de services de sauvetage lors de manifestations à l'échelle de la Suisse
- Couverture des coûts
- Le sauvetage professionnel doit avoir son propre statut au sein de l'IAS
- L'IAS doit promouvoir l'uniformisation des termes AS = identifications (y compris vestes d'intervention)
- Synchronisation des directives du sauvetage médical avec les organisations partenaires (CSP, etc.) en tant que leaders. « Le meilleur service de sauvetage ne sert à rien si le sauvetage technique n'arrive pas à temps sur place ».
- Séparation des interventions primaires/secondaires
- Financement en fonction des besoins et non des interventions (p. ex. financement cantonal et mise à disposition de moyens)
- Des tarifs couvrant les coûts pour la mise à disposition de moyens nécessaires ne devraient pas être une question de négociation mais une obligation
- Établissement de nouveaux profils professionnels dans le domaine préhospitalier
- Développement de carrière
- Perméabilité dans les professions de santé
- Création d'options de carrière pour les ambulancières et ambulanciers (une ambulancière/un ambulancier de 25 ans reste ambulancière/ambulancier...)
- Autorisation d'une hiérarchie ou de niveaux de compétence entre médecins urgentistes et ambulancières et ambulanciers (p. ex. bachelor, master, paramédical) = durée d'emploi plus longue



### Tâches IAS :

- Remettre à leur place les services médico-sanitaires de niveau non professionnel
- Homogénéité (pas d'approches multiples et/ou normes d'assurance-qualité différentes)
- Représentation politique du système de secours préhospitalier
- Réglementer les compétences d'action des ambulancières et ambulanciers d'une manière uniforme et plus réaliste

#### 1. Réduction du nombre de services de sauvetage ainsi que 4 CASU :

- Champ d'action : consolidation et utilisation efficiente des ressources.
- Possibilités de mise en œuvre : regroupement de services de sauvetage de petite taille afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts tout en maintenant la qualité de la prise en charge.

#### 2. Respect de l'art. 52 de l'ordonnance sur les médicaments :

- Champ d'action : garantie du respect des directives légales et des normes de qualité.
- Possibilités de mise en œuvre : formation des services de sauvetage et des centrales d'appels sanitaires urgents aux dispositions pertinentes et mise en œuvre de mécanismes de contrôle du respect de l'ordonnance. Notamment dans le sens d'une « meilleure pratique ».

#### 3. Introduction de tarifs et d'un financement uniformes :

- Champ d'action : standardisation des structures tarifaires dans le système de secours.
- Possibilités de mise en œuvre : développement de tarifs et de mécanismes de financement uniformes pour les prestations des services de sauvetage, afin d'assurer une répartition plus équitable des coûts.

#### 4. Intégration des prestations de sauvetage dans l'assurance de base des caisses-maladie :

- Champ d'action : garantie du financement des services de sauvetage.
- Possibilités de mise en œuvre : négociations avec les caisses-maladie pour inclure les prestations des services de sauvetage dans

l'assurance de base afin de s'assurer qu'elles sont abordables pour les patient-e-s.

**5. Harmonisation des matériels et des systèmes informatiques :**

- Champ d'action : amélioration de l'efficacité et de l'interopérabilité dans le système de secours.
- Possibilités de mise en œuvre : standardisation des équipements et de la mise en œuvre de systèmes informatiques communs pour améliorer la coordination et la communication entre les services de sauvetage.

**6. Création d'un service national de coordination pour le système de secours :**

- Champ d'action : renforcement de la coordination et du pilotage nationaux du système de secours.
- Possibilités de mise en œuvre : création d'un organe de coordination et de régulation du système de secours au niveau national.

**7. Régulation des services de sauvetage lors de manifestations :**

- Champ d'action : standardisation des services de sauvetage lors de manifestations.
- Possibilités de mise en œuvre : développement et mise en œuvre de règles et de directives pour la mise à disposition de services de sauvetage lors de manifestations.

**8. Garantie de la couverture des coûts dans le système de secours :**

- Champ d'action : garantie de la pérennité financière.
- Possibilités de mise en œuvre : examen des structures de coûts et des sources de revenus dans le système de secours, afin de garantir une fourniture de prestations de services couvrant les coûts.

**9. Reconnaissance du sauvetage professionnel dans le système de secours :**

- Champ d'action : renforcement du statut des services de sauvetage professionnels.
- Possibilités de mise en œuvre : création d'un statut et de normes propres aux services de sauvetage professionnels au sein du système de secours.

**10. Uniformisation des termes et des identifications dans le système de secours :**

- Champ d'action : standardisation des terminologies et identifications.
- Possibilités de mise en œuvre : gestion centralisée de la terminologie du système de secours en Suisse.



## 11. Synchronisation des directives du sauvetage médical et technique :

- Champ d'action : amélioration de la coopération entre les différents services de sauvetage.
- Possibilités de mise en œuvre : développement d'accords de coopération et de standardisations pour une collaboration efficace en cas d'urgences médicales et d'interventions de sauvetage techniques.

## 12. Séparation des interventions primaires et secondaires :

- Champ d'action : distinction claire entre les interventions d'urgence et fixation de priorités.
- Possibilités de mise en œuvre : développement de normes et de directives pour la séparation et la priorisation des interventions primaires et secondaires afin d'utiliser plus efficacement les ressources.

### Objectifs généraux :

- « Solution FR non professionnel-le-s (APP) » uniforme dans toute la Suisse
- La solution app et les FR organisé-e-s ne sont pas en concurrence, mais peuvent se compléter
- Directives légales claires
- Formation des enfants dès le début de la scolarité
- Interface FR - services de sauvetage
- Publicité télévisée régulière pour la réanimation
- Les groupes de FR ne doivent pas devenir un petit service de sauvetage (matériel, compétences, etc.)
- Promotion à l'échelle de la Suisse d'un pool de FR, indépendamment de la solution app, à l'échelle intercantonale
- Uniformisation des algorithmes des FR



Tâches IAS : /



**1. Solution « FR non professionnel-le-s (APP) » uniforme dans toute la Suisse :**

- Champ d'action : introduction d'une application mobile uniforme (app) pour aider les non-professionnel-le-s à prodiguer les premiers secours et pratiquer la réanimation.
- Possibilités de mise en œuvre : développement et mise à disposition d'une app nationale, aisément accessible et conviviale, qui propose des instructions de réanimation étape par étape.

**2. La solution app et les FR organisé-e-s ne sont pas en concurrence, mais peuvent se compléter :**

- Champ d'action : promotion de la coopération entre les premières/premiers secouristes organisé-e-s et l'utilisation d'applications.
- Possibilités de mise en œuvre : formations et campagnes de sensibilisation pour informer à la fois les premières/premiers secouristes organisé-e-s et le grand public des avantages des deux approches.

**3. Directives légales claires :**

- Champ d'action : création d'un cadre juridique clair pour les First Responder et l'utilisation d'applications mobiles de premiers secours.
- Possibilités de mise en œuvre : développement et mise à jour de lois et de directives régissant l'utilisation d'apps de premiers secours et la réanimation par des non-professionnel-le-s.

**4. Formation des enfants dès le début de la scolarité :**

- Champ d'action : intégration de la formation aux premiers secours dans l'enseignement scolaire.
- Possibilités de mise en œuvre : développement de programmes d'enseignement et de matériel pour les écoles afin de promouvoir les connaissances des enfants en premiers secours dès le début de leur scolarité.

**5. Interface entre First Responder et services de sauvetage :**

- Champ d'action : amélioration de la communication et de la coopération entre les First Responder et les services de sauvetage.
- Possibilités de mise en œuvre : introduction d'interfaces et de normes facilitant l'échange d'informations entre les First Responder et les services de sauvetage.



**6. Publicité télévisée régulière pour la réanimation :**

- Champ d'action : relations publiques et sensibilisation.
- Possibilités de mise en œuvre : financement de spots publicitaires télévisés et de campagnes sur la réanimation, afin de promouvoir l'importance des premiers secours au sein de la population.

**7. Les groupes de First Responder ne doivent pas devenir un petit service de sauvetage (matériel, compétences, etc.) :**

- Champ d'action : définition claire du rôle et des responsabilités des groupes de First Responder.
- Possibilités de mise en œuvre : élaboration de directives et de normes pour les groupes de First Responder, afin de s'assurer que ces derniers prodiguent avant tout les premiers secours et n'assument pas les tâches d'un service de sauvetage professionnel.

**8. Promotion d'un pool de First Responder à l'échelle de la Suisse, indépendamment de la solution app, à l'échelle intercantonale :**

- Champ d'action : création d'une structure nationale de coordination des ressources en First Responder.
- Possibilités de mise en œuvre : création d'un pool national de First Responder fonctionnant indépendamment d'une solution app spécifique et garantissant la disponibilité des First Responder dans toute la Suisse.



## Objectifs généraux :



- Appel vidéo
- Offrir des structures informatiques uniformes permettant une communication sans barrières entre les centrales d'intervention
- Offrir une séparation claire des tâches entre le sauvetage primaire et le sauvetage secondaire pur
- Ce que l'on appelle les « cas bagatelles » ont eux aussi un problème => intégrer des points de contact, des numéros d'appel centralisés (urgentiste, p. ex.), des services d'urgence psychosociale, etc. (modèle du Notruf Niederösterreich (appel d'urgence de Basse-Autriche) comme exemple positif)
- Le problème est que cela ne fonctionne que dans un sens : l'appelant-e ne reçoit pas d'aide supplémentaire - ne peut envoyer qu'une AS => l'AS ne peut aller qu'à l'hôpital pour le traitement ultérieur de la patiente/du patient
- La patiente/Le patient connaît son problème □ mais nous contrôlons la réponse
- Les véhicules de services de sauvetage doivent pouvoir être localisés partout (indépendamment de leurs SCI/CASU) (système next-best)
- Triage avec de nouvelles technologies : DEP ; transmission d'images, vidéoconférence (médecins de famille, hôpitaux...)
- Développer les compétences en matière de conseil
- SPOC pour les patient-e-s
- Chemins d'accès numériques
- SCI uniforme
- Medcall centralisé
- Dossier médical électronique de la patiente/du patient que l'opératrice ou l'opérateur peut déjà consulter
- Nous avons besoin de plus d'options de réponse
- Mise en réseau des hotlines médicales, helplines □ CASU - dans le « même bâtiment », formation, triage, taux d'utilisation, etc.
- Compétences claires et uniformes pour les CASU
- Mise en œuvre dans toute la Suisse dans les domaines suivants : next-best, SCI, statistique, formation...



### Tâches IAS :

- Des procédures claires et uniformes sont nécessaires au niveau du soutien d'autres CASU et du routage incorrect des appelant-e-s

#### 1. Appel vidéo :

- Champ d'action : intégration d'appels vidéo pour une meilleure évaluation des situations d'urgence.
- Possibilités de mise en œuvre : développement et mise en œuvre de technologies permettant aux appelant-e-s d'entrer en contact avec les services de sauvetage par vidéo.

#### 2. Structures informatiques uniformes pour une communication sans barrières :

- Champ d'action : création de systèmes informatiques interopérables pour les centrales d'intervention afin de permettre une communication sans faille.
- Possibilités de mise en œuvre : standardisation de protocoles et d'interfaces informatiques afin de permettre l'échange de données entre différentes centrales d'intervention.

#### 3. Séparation claire des tâches entre le sauvetage primaire et la prise en charge secondaire :

- Champ d'action : définition de rôles et de responsabilités clairs pour les services de sauvetage primaire et la prise en charge secondaire spécialisée.
- Possibilités de mise en œuvre : développement de directives et de protocoles afin de délimiter clairement les tâches et de garantir une coordination efficace.

#### 4. Intégration de points de contact pour les « cas bagatelles » :

- Champ d'action : création de points de contact et de numéros d'appel uniques pour les situations ne mettant pas la vie en danger.
- Possibilités de mise en œuvre : mise en place de coopérations avec des médecins libéraux, des services d'urgence psychosociale et d'autres services afin de décharger les services de sauvetage.

#### 5. Élargissement des options de réponse pour les appelant-e-s :

- Champ d'action : fourniture de dispositifs d'aide plus variés aux appelant-e-s.

- Possibilités de mise en œuvre : formation d'opératrices et d'opérateurs et utilisation de systèmes d'aide à la décision afin de permettre différentes solutions au-delà de la seule intervention d'une AS.
- 6. Localisation d'AS et de véhicules d'intervention :**
- Champ d'action : amélioration de la localisation et de la coordination des véhicules.
  - Possibilités de mise en œuvre : mise en œuvre de systèmes de localisation en temps réel d'AS et d'autres véhicules de sauvetage pour une alarme et une coordination efficaces.
- 7. Intégration de nouvelles technologies :**
- Champ d'action : utilisation de technologies innovantes pour améliorer la prise en charge d'urgence.
  - Possibilités de mise en œuvre : introduction du dossier électronique de la patiente/du patient (DEP), de la transmission d'images et de vidéoconférences pour soutenir les interventions de sauvetage et la collaboration avec les hôpitaux.
- 8. Développement des compétences en matière de conseil et mise en place d'un SPOC pour les patient-e-s :**
- Champ d'action : amélioration des capacités de conseil des opératrices et opérateurs, et mise en place d'un point de contact unique (Single Point of Contact, SPOC) pour les patient-e-s.
  - Possibilités de mise en œuvre : formation des opératrices et opérateurs à la communication orientée patient-e et mise à disposition d'une interlocutrice directe/d'un interlocuteur direct pour les patient-e-s.
- 9. Introduction de chemins d'accès numériques :**
- Champ d'action : développement d'algorithmes numériques standardisés pour la prise en charge d'urgence.
  - Possibilités de mise en œuvre : création d'arbres décisionnels et de procédures numériques pour aider les opératrices et opérateurs à prendre en charge les patient-e-s.
- 10. SCI (système de conduite des interventions) uniforme :**
- Champ d'action : standardisation des systèmes de conduite des interventions.
  - Possibilités de mise en œuvre : développement et mise en œuvre d'un SCI uniforme utilisé par toutes les centrales d'intervention.
- 11. Medcall centralisé :**
- Champ d'action : introduction d'un service Medcall centralisé.
  - Possibilités de mise en œuvre : mise en place d'un point de contact centralisé pour les conseils médicaux et la coordination.

**12. Dossiers médicaux électroniques des patient-e-s pour les opératrices et opérateurs :**

- Champ d'action : accès aux données électroniques des patient-e-s pour les opératrices et opérateurs.
- Possibilités de mise en œuvre : intégration des dossiers électroniques des patient-e-s, qui fournissent au préalable aux opératrices et opérateurs des informations médicales pertinentes sur la patiente/le patient.

**13. Élargissement des options de réponse :**

- Champ d'action : développement d'un plus large éventail d'options d'utilisation.
- Possibilités de mise en œuvre : formation d'opératrices et d'opérateurs et mise en œuvre de systèmes d'aide à la décision afin de proposer des solutions plus variées.

**14. Collaboration avec des hotlines médicales et des helplines :**

- Champ d'action : intégration de hotlines médicales et de helplines dans le système de secours.
- Possibilités de mise en œuvre : coopération et protocoles clairs de collaboration et de coordination.

**15. Compétences claires et uniformes pour les centrales d'appels sanitaires urgents (CASU) :**

- Champ d'action : définition de responsabilités et de qualifications claires pour les CASU.
- Possibilités de mise en œuvre : développement de normes de formation et de qualification uniformes pour les collaboratrices et collaborateurs des CASU.

**16. Mise en œuvre dans toute la Suisse dans les domaines next-best, SCI, statistique, formation, etc. :**

- Champ d'action : harmonisation et standardisation de systèmes et de pratiques de sauvetage à l'échelle nationale.
- Possibilités de mise en œuvre : collaboration entre les cantons et les autorités centrales afin de développer et de mettre en œuvre des normes et des procédures uniformes.

**La mise en œuvre de toutes les mesures décrites nécessite une étroite collaboration entre les autorités, les services de sauvetage, les prestataires de soins et les autres actrices et acteurs important-e-s. La participation de professionnel-le-s et le suivi continu des progrès sont essentiels pour garantir l'efficacité de ces stratégies et améliorer la qualité du système de secours. Et si nous parvenons à lancer le débat autour de la prise en charge préhospitalière en Suisse, nous aurons déjà franchi une étape majeure.**